



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB - 03.05.2019

Numéro de publication: KK04-0000004807

Canton: NE

Entité de publication:

Office des faillites du canton de Neuchâtel, rue de l'Epervier
4, 2053 Cernier

Etat de collocation et inventaire HPV Rail Service Sàrl en liquidation

Débiteurs:

HPV Rail Service Sàrl en liquidation

CHE-388.127.380

avenue François-Borel 28

2016 Cortaillod

faillite (art. 47, 49, 80 OAOF). A défaut de procéder dans le
délai fixé, les décisions de l'Office seront définitives.

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse auprès du point de contact indiqué, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 23.05.2019

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 13.05.2019

Remarques:

But: exécution de prestations diverses dans le domaine ferroviaire. L'état de collocation des créanciers de la faillite précitée comprenant l'état des charges de l'immeuble est déposé à l'Office soussigné où il peut être consulté. Les actions en contestation doivent être introduites dans les vingt jours dès le 3 mai 2019, sinon ledit état sera considéré comme accepté. Est également déposé l'inventaire mentionnant les biens revendiqués par des tiers. Dans le délai de dix jours dès le 3 mai 2019, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260LP, au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la